

qui est inacceptable. « On

respecter la Constitution ». AY

CONOBAFI
COMITE OUEST AFRICAIN D'ORGANISATION ET DE NORMALISATION BANCAIRE ET FINANCIERE
 DE NIAMEY, ABIDJAN, LAGOS ET FIANARANTSOA
 Conseil Exécutif
 Secrétariat Exécutif

**COMMUNIQUE
 DE PRESSE**

Niamey, le 13 octobre 2020

Le Comité Ouest Africain d'Organisation et de Normalisation Bancaire et Financière a rencontré les banques et les entreprises de la place de Niamey afin de leur présenter les nouvelles normes pour la lettre de change et le billet à ordre élaborées par le Comité de Normalisation des Effets de Commerce. Cette rencontre était placée sous l'égide de la Directeur National de la BCEAO pour le Niger.

Pour rappel en 2016, le Conseil Exécutif du CONOBAFI a instruit le Secrétariat Exécutif de réformer les effets de commerce afin de sécuriser les supports et automatiser leur traitement.

Le CONOBAFI a travers le Comité de Normalisation des Effets de Commerce a proposé un projet de normes qui a été validé par le Conseil Exécutif. Ces nouveaux effets de commerce se distinguent par une ligne CMC7 qui permet un traitement automatique dans le système de compensation SICA-UEMOA. Les banques ont été invitées à prendre les dispositions en vue de passer à la phase de production en prélude à l'entrée en vigueur des nouvelles normes d'effets de commerce.

« On ne peut appliquer la loi avec rigueur aux uns et ne pas l'appliquer avec la même rigueur dans cette affaire, de se satisfaire d'un arrêt de la Cour au motif que les arrêts de la Cour dite Cour sont insusceptibles de recours. Noujou est en colère et c'est peu de le dire. Fustigeant les propos pleins d'arrogance de Bazoum sur les antennes de BBC, le leader de la société civile souligne que le candidat du Pnds mélange sans doute les pédales en parlant de considérations ethniques. Pour Nouhou, c'est un piège tendu par Bazoum et dans lequel l'intéressé est tombé. « Peut-il, lui, Bazoum, être président d'un parti politique aussi grand que le Pnds s'il y avait de considérations ethniques au Niger ? ». Et Nouhou d'évoquer les articles 137 et 121 dont l'un est relatif au remplacement d'un candidat jugé inéligible en cours de campagne électorale et l'autre, aux conditions d'annulation des élections.

« On ne peut appliquer la loi avec rigueur aux uns et ne pas l'appliquer avec la même rigueur dans cette affaire, de se satisfaire d'un arrêt de la Cour au motif que les arrêts de la Cour dite Cour sont insusceptibles de recours. Noujou est en colère et c'est peu de le dire. Fustigeant les propos pleins d'arrogance de Bazoum sur les antennes de BBC, le leader de la société civile souligne que le candidat du Pnds mélange sans doute les pédales en parlant de considérations ethniques. Pour Nouhou, c'est un piège tendu par Bazoum et dans lequel l'intéressé est tombé. « Peut-il, lui, Bazoum, être président d'un parti politique aussi grand que le Pnds s'il y avait de considérations ethniques au Niger ? ». Et Nouhou d'évoquer les articles 137 et 121 dont l'un est relatif au remplacement d'un candidat jugé inéligible en cours de campagne électorale et l'autre, aux conditions d'annulation des élections.

Le Canard en furie N°206 du lundi 30 novembre 2020